



Préavis au Conseil communal

Réponse à la motion *Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal*

Municipalité

Mme Laurence Muller Acharti, Municipal Urbanisme et promotion économique

N°18/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 2 novembre 2020

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Le soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie du COVID-19.....	3
3	La solution choisie	3
4	Aspects financiers.....	4
5	Conclusion.....	4

1 Préambule

Dans sa séance du 22 juin 2020, le Conseil communal acceptait la motion « *Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal* ». Les entreprises ayant été fortement impactées par la situation sanitaire liée au COVID-19, la motion demande qu'une somme équivalente aux jetons de présence dévolus aux deux séances et votations annulées au printemps 2020 soit attribuée à un fond de soutien dont le but unique sera la création d'une brochure de présentation des entreprises sises sur le territoire communal et distribuée à l'ensemble de la population.

2 Le soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie du COVID-19

Dès mars 2020, lorsque le semi-confinement a été décrété, la Municipalité s'est souciée de l'impact que la crise aurait sur les entreprises de la commune. Dans les limites de ses compétences, elle a ainsi notamment établi la liste des petits producteurs locaux et des marchés à la ferme, qui ont été mis en avant sur le site internet communal et sur la plateforme Espace public, afin de favoriser le commerce de proximité. La promotion économique communale s'est également attachée à servir de relai entre les autorités cantonales et les entreprises et commerçants de la commune afin que ces derniers puissent obtenir rapidement les informations utiles pour requérir les aides financières auxquels ils avaient droit. La promotion économique a donc pleinement joué son rôle de proximité avec le tissu économique local, en maintenant un dialogue constant avec la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois.

Ainsi, la motion à laquelle nous répondons dans ce préavis va tout à fait dans le sens de ce que désire la Municipalité. Symboliquement, elle a également le mérite de montrer la solidarité des élus communaux vis-à-vis des entreprises, et notamment de celles qui risquent de subir la crise le plus durement.

3 La solution choisie

Alors que la motion propose la création d'une brochure de présentation, la Municipalité a opté pour une page internet recensant l'ensemble des entreprises de la commune, classées par secteurs d'activité. Cette solution a l'avantage de permettre une mise à jour régulière sur la base de notre registre communal. Elle est en ce sens plus "durable" puisqu'on évite également l'impression à grand tirage d'une épaisse brochure puisque, rappelons-le, notre tissu économique est composé de plus de 700 entreprises selon l'enquête que nous avons réalisée cette année.

La page en question est disponible dans la rubrique "Vivre au Mont – Entreprise". La Municipalité a fait le choix de la mettre en ligne fin octobre déjà de manière à ce qu'elle puisse être proposée aux entreprises et à la population le plus rapidement possible, ce qui se justifie d'autant plus que malheureusement, à l'heure de la rédaction de ces lignes, la crise est loin d'être terminée et que nos entreprises locales ont plus que jamais besoin d'être soutenues. Il va néanmoins sans dire que l'outil proposé pourrait être adapté en fonction des remarques du Conseil communal.

Précisons également qu'en date du 22 octobre dernier, la solution a été présentée à M. Jean-Charles Fresquet, principal motionnaire et à M. Pascal Menétrey, représentant de la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois (SICNL), qui l'ont accueillie avec grande satisfaction, estimant qu'elle répond parfaitement aux besoins.

4 Aspects financiers

Pour les deux séances du Conseil communal annulées au printemps 2020, ce sont environ CHF 10'700.- qui auront été économisés sur le compte 101.3003.00 *Rétribution des autorités*, auxquels ajouter CHF 2'000.- d'économie sur le compte 101.3069.01 *Indemnités Bureau et scrutins* pour le scrutin annulé du mois de mai. Ce montant total de CHF 12'700.- correspond quasiment à la facture de CHF 12'631.- de notre prestataire pour le développement du module permettant l'intégration de la page internet sur les entreprises, imputé au compte 110.3102.02 *Communication et promotion*.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N°18/2020 de la Municipalité du 2 novembre 2020 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'approuver la réponse de la Municipalité à la motion « *Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal* ».

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin